



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2022-48

**Séance du  
28 novembre 2022**

Date de convocation :  
22 novembre 2022

Nombre de membres :  
En exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 12

Résultat du vote :  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

**Présents :**

M. REBEYROL, MME LASCAUX, MM. MARGARIDO, GAUBERT, MMES FLUHR, BARATAUD, M. LAGRANDANNE, MME LEOBARDY, M. GODMÉ, MME GODMÉ.

**Excusés :**

Mme Lyliane CHANTEGROS donne pouvoir à Bernard LAGRANDANNE  
M. Fabien DELOTTE donne pouvoir à Bruno GAUBERT  
Mme Sandrine VAL

**Absents :**

M. Antoine-Serge CORREIA

**Secrétaire de séance :** Véronique GODMÉ

### TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE 2023

**Vu** le code général des collectivités territoriales,  
Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal pour l'année 2023, les tarifs communaux de la salle polyvalente suivants :

- Location pour résidents commune salle seule : 250€
  - Location pour résidents commune salle+cuisine : 300€
  - Location pour non-résidents salle seule : 450€
  - Location pour non-résidents salle+cuisine : 520€
  - **Acompte de 50% du tarif de location à verser le jour de la réservation**
  - Electricité : 0,25€ le Kwh
  - Gaz : 7,50 € le m3
  - Chauffage : 0,15€ le Kwh
  - Caution en cas de dégradation : 1 000€
  - Caution en cas de non remise en état de propreté : 80€
- (Les chèques ne seront restitués qu'après la réception du paiement par le Service de Gestion Comptable de Limoges)
- Vaisselle : Voir inventaire Salle des fêtes
  - Ménage : 15€ de l'heure

**Les autres tarifs communaux demeurent inchangés.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

- **Approuve** les tarifs communaux pour l'année 2023.

Fait et délibéré en mairie  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Michel REBEYROL

